

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°05/2017 de la séance du
Lundi 30 octobre 2017 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Présidente : Mme A. Sandmeyer
Présents : **25 membres**
Excusés : **6 membres**
Mmes/MM. : C. Gademan, P. Guillaume, D. Holland, F. Jordan, A. Koschevnikov,
P. Mason
Absents : **3 membres**
Mmes/MM. : J. Escaleira Lopes, W. Fossé et J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 OCTOBRE 2017 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
4. Nominations
 - a) De deux membres à la Commission de gestion et finances, en remplacement de Mme Marie Girard et M. Rémy Aeberli
 - b) D'une ou un membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts, en remplacement de M. Nicola Guglielmetti
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif au budget communal 2018 (préavis N°10/2017)
 - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 44'800.00 au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale et des travaux effectués par l'équipe forestière, pour couvrir les frais liés à la construction d'un caisson en bois pour stabiliser la route forestière au lieu-dit « En Malajoux » (préavis N°11/2017), déposé par voie de l'urgence
 - c) Relatif au budget 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°12/2017)
 - d) Relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis N°13/2017)

8. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires et secondaire de Montreux et Veytaux (préavis N°08/2017)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 (préavis N°09/2017) : rapport de majorité et rapport de minorité
 - c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 44'800.00 au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale et des travaux effectués par l'équipe forestière, pour couvrir les frais liés à la construction d'un caisson en bois pour stabiliser la route forestière au lieu-dit « En Malajoux » (préavis N°11/2017), déposé par voie de l'urgence
9. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, la presse, M. Progina, agent de proximité et le public.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour.

L. Mareda propose de traiter le point 4) Nominations, après les rapports au point 8).

Le nouvel ordre du jour est donc :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif au budget communal 2018 (préavis N°10/2017)
 - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 44'800.00 au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale et des travaux effectués par l'équipe forestière, pour couvrir les frais liés à la construction d'un caisson en bois pour stabiliser la route forestière au lieu-dit « En Malajoux » (préavis N°11/2017), déposé par voie de l'urgence
 - c) Relatif au budget 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°12/2017)
 - d) Relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis N°13/2017)

7. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires et secondaire de Montreux et Veytaux (préavis N°08/2017)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 (préavis N°09/2017) : rapport de majorité et rapport de minorité
 - c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 44'800.00 au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale et des travaux effectués par l'équipe forestière, pour couvrir les frais liés à la construction d'un caisson en bois pour stabiliser la route forestière au lieu-dit « En Malajoux » (préavis N°11/2017), déposé par voie de l'urgence
8. Nominations
 - a) De deux membres à la Commission de gestion et finances, en remplacement de Mme Marie Girard et M. Rémy Aeberli
 - b) D'une ou un membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts, en remplacement de M. Nicola Guglielmetti
9. Questions et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, présente Bernard Jouvel et procède à la lecture du serment d'assermentation.

B. Jouvel lève la main droite et dit « Je le promets ».

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique qu'elle a reçu la démission à la commission de gestion de M. Rémy Aeberly et Mme Marie Girard. En effet, vu leur déménagement à la fin de l'année, ils ont d'ores et déjà démissionné de la commission afin de laisser leur place à des conseillers « restants » pour l'étude du budget 2018.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a trois communications de J.-M. Emery.

J.-M. Emery revient sur le hasard du calendrier qui fait que la séance de ce jour fait suite à un article du « Matin » de dimanche. Il indique que l'arbre en question était en train de mourir à Chardonne. Une voisine a dénoncé un acte illicite et a déposé une plainte pénale contre son entreprise. La plainte a abouti à une ordonnance de classement. Aujourd'hui, un témoin a confirmé que l'arbre était malade. Il se réserve le droit de recourir contre cette dame. Il constate que bien qu'il soit pour la liberté de la presse, cet article était très tendancieux, malgré sa position claire exprimée au journaliste. Il n'a pas d'autres problèmes qui peuvent lui être reprochés dans cette affaire. Il n'a rien à justifier dans le cadre de cette construction. Il revient sur son implication en tant qu'architecte, notamment dans les constructions sur la Commune. La Municipalité a décidé de la manière de faire : il se récuse lors de la prise de décision. Les projets sont consultés par la commission de l'urbanisme et la Municipalité décide en son absence. Il n'y a pas de collusion possible. Il a repris cette fonction pour faire profiter la Commune de ses compétences

J.-M. Emery intervient ensuite sur le Clos-de-Chillon. Une installation de chantier a été faite pour consolider la paroi ancrée. La méthodologie de construction a été discutée avec les ingénieurs. Il n'y a pas de nouveaux travaux, juste une consolidation de ce mur. Pour la suite, la Municipalité maintient la pression pour que le chantier puisse continuer avec un projet conforme et réalisable.

J.-M. Emery revient finalement sur le chantier à la Rue Bonivard 9. Ce dernier va commencer prochainement. C'est une situation délicate avec la circulation. Il a des contacts avec les ingénieurs. Il va discuter encore avec eux pour minimiser au plus l'impact. Il devra y avoir des échafaudages. On va essayer de conserver les places de parc. C'est un chantier et il faudra faire avec. C'est bien parce que cela créé de nouveaux appartements à Veytaux.

6. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2018 (PREAVIS N°10/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que c'est la commission de gestion et des finances qui rapportera.

b) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 44'800.00 AU MAXIMUM, SOUS RESERVE DE LA DEDUCTION DE LA SUBVENTION CANTONALE ET DES TRAVAUX EFFECTUES PAR L'EQUIPE FORESTIERE, POUR COURVIR LES FRAIS LIES A LA CONSTRUCTION D'UN CAISSON EN BOIS POUR STABILISER LA ROUTE FORESTIERE AU LIEU-DIT « EN MALAJOUX » (PREAVIS N°11/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que la commission rapport sous point 7c).

La commission était composée de M. Pezzuti, P. Mason, P. Ruch, A. Koschevnikov et C. Teklits.

c) RELATIF AU BUDGET 2018 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°12/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que c'est la commission permanente qui rapportera.

d) RELATIF AU BUDGET 2018 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°13/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que c'est la commission permanente qui rapportera.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF A LA REVISION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SECONDAIRES DE MONTREUX ET VEYTAUX (PREAVIS N°08/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie le rapporteur, J. Grandchamp, en lieu et place de C. Gademan, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

J. Grandchamp précise qu'il y a un amendement qui reprend deux points. Le premier résulte des discussions avec la Commune de Montreux. Il était plus logique que ce soit trois représentants pour Montreux et un pour Veytaux, vu la répartition et le nombre d'élèves de chaque Commune. Le point 2 corrige une erreur de plume.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la Municipalité accepte les amendements proposés par la commission. Il est vrai qu'il y a deux établissements sur Montreux et un seul sur Veytaux. En plus, c'est déjà comme ça que nous fonctionnons, soit trois représentants pour Montreux et un pour Veytaux.

P. Ruch constate qu'il n'y a donc plus la présence de la Syndique dans le Conseil d'établissement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que dans le Conseil d'établissement, elle représente la Commune de Veytaux au niveau exécutif. Elle est membre de droit.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote de l'amendement. Avec une abstention, l'amendement est accepté.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis tel qu'amendé. Avec deux abstentions, le préavis tel qu'amendé est accepté.

b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018 (PREAVIS N°09/2017) : RAPPORT DE MAJORITE ET RAPPORT DE MINORITE

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que deux rapports ont été rendus par cette commission, soit un rapport de la commission et un rapport de la minorité. Chaque rapporteur va présenter son rapport. Le débat sera alors ouvert. Le rapport de minorité sera finalement traité comme un sous-amendement et le rapport de la commission comme un amendement. On votera ensuite le préavis tel qu'amendé ou sous-amendé. Si les deux amendements et sous-amendements sont acceptés, on votera en les opposant.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie le rapporteur de la commission, J.-F. Pilet, de lire son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie le rapporteur de minorité, O. Gasser, de lire son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, relève qu'il y a du bon et des vérités dans les deux rapports. La Municipalité se sent très mal avec ses finances. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons ces discussions. S'agissant de l'augmentation relative au Château de Chillon, elle précise qu'elle a pris contact avec M. Ruey, président de la fondation du Château. Nous lui avons dit notre regret par rapport à cette augmentation. Nous parlons soit d'un montant soit d'un pourcentage sur les entrées. A l'époque, c'est un montant fixe qui a été choisi et c'est dommage. Si on avait fait un pourcentage, lorsque le coût des entrées a augmenté, la taxe aurait augmenté aussi. On est aujourd'hui dans une situation difficile avec eux. Nous avons la taxe sur le divertissement, mais nous n'avons aucun frais de perception du parking. Le Château prend beaucoup de place pour la Commune. La taxe est donc une entrée financière. M. Ruey n'a pas applaudi, mais on a pu avoir un dialogue constructif. Nous avons évoqué avec Mme Dos Santos, directrice, et confirmé que nous mettrons cette taxe dès 2018. On fait 6 mois à 15 centimes et 6 mois à 30 centimes d'augmentation, soit au final CHF 1.- par entrée au Château. Concernant les rapports, la Municipalité a fait une proposition qu'elle a estimé raisonnable, soit une proposition à cinq points d'augmentation. Nous sommes tous veytausiens et nous payons nos impôts. On est obligé de constater que sans augmentation, nous n'y arriverons pas. S'agissant de l'amendement à deux points d'augmentation, il sera possible de discuter. En ce qui concerne le rapport de minorité, elle constate que la situation n'est pas viable à 65. Se rapprocher de Montreux est peut-être inéluctable, mais en attendant, on ne va pas tourner avec un budget à 65, sans licencier du personnel et couper dans l'entretien de la Commune.

J.-F. Pilet précise, s'agissant de l'impôt sur les divertissements que Veytaux est l'une des dernières communes à le pratiquer encore. À Lausanne, c'est 12%. Dans le préavis du budget, il y a un déficit budgétaire. Une remarque mise en bleu vise à dire que ça commence le 1^{er} janvier 2018. On ne peut pas ne pas l'appliquer en pratique en différant la perception.

J.-L. Puenzieux rappelle à tout le monde que le rapport de majorité est composé de Julien Raemy qui est membre de la commission de gestion, J.-F. Pilet et lui-même. Dans le cadre de cette commission, ils ont travaillé aussi sur le budget. Il précise que si le rapport de majorité est accepté, J.-F. Pilet et lui se présenteront en tant que candidats à la commission de gestion et des finances afin de trouver des solutions.

L. Mareda constate qu'il y a beaucoup de nouveaux conseillers et souhaite refaire un brin d'histoire. Au moment de la clôture des comptes 2011, la commission de gestion alors présidée par M. P. Andler peut encore remercier les Municipaux pour leur bonne gestion. Les comptes sont joyeux, nous avons un bénéfice et des réserves confortables. Par contre, à la clôture des comptes 2012, c'est le séisme total : une perte de plus de CHF 1'200'000.- a pu être évitée et ramenée à un peu plus de CHF 600'000.- grâce à la dissolution d'une réserve importante (Centrale de Chauffe). A la clôture des comptes 2013, et malgré les revenus à la hausse, l'excédent des charges est de plus de CHF 84'000.-. Or, la dissolution de plusieurs réserves permet quand même d'amortir le découvert et présenter même un petit bénéfice. En 2014, les revenus sont à la hausse, les soldes de la péréquation et de la facture sociale bien favorables. Or, le bénéfice s'élève seulement à CHF 113'000 et la marge d'autofinancement est négative. Force est de constater que nos finances dépendent très souvent des éléments tantôt favorables, tantôt défavorables et sur lesquels la commune n'a que peu ou pas de maîtrise. En 2015, la perte se monte à CHF 239'000.-. En 2016 la perte est de CHF 357'000.- et ça continue malgré le souhait de la Municipalité d'augmenter les impôts de 5 points. L'actuelle commission de gestion, dans son rapport, mentionne ce qui peut être un espoir pour les finances communales, à savoir le déblocage du PGA de Chavannes près Renens et le futur Etablissement multigénérationnel. Pour diminuer les charges, faut-il diminuer le nombre de municipaux ? Ou augmenter les impôts de 10 points ? Si les solutions ne sont pas trouvées, la fusion avec nos voisins est inévitable. Alors, comment faire si on nous dit que le budget est incompressible ? Il faut souligner que notre administration coûte très cher aux citoyens. A titre de comparaison (voir comptes de fonctionnement « Administration »), les dépenses pour l'administration communale par habitant s'élèvent à Corseaux à CHF 820.- env., à Chardonne à CHF 750.- env., à Corsier à CHF 650.- env. (comptes 2016). A Veytaux, il s'agit de CHF 1'460.- env. (budget 2017, 840 habitants).

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, constate que dans cette liste, il y a eu la bascule d'impôts suite à la baisse de huit points votée par le Conseil communal. On n'a pas parlé non plus de l'augmentation de la police, etc. Pour les calculs pour les frais de l'administration, les montants annoncés lui semblent excessifs. Ils referont les calculs avec les membres de la commission de gestion et des finances.

O. Gasser relève qu'en proposant un impôt à 65, on fait une fiscalité compatible avec Montreux. On a bien compris ce que cela représente et que cela va créer la crise. Or, cette crise va accélérer le mouvement de fusion. Et il faut accélérer le mouvement. Il faut le confier à des gens qui ont envie. Si on y va en freinant, on n'y arrivera pas.

J.-F. Pilet constate que la commission y pense à la fusion. Toutefois, se mettre en difficulté pendant plusieurs années, ce n'est pas bon. On doit prendre le temps de la réflexion et avoir une situation la plus saine possible pendant cette réflexion. On propose 2 points d'impôts, parce que c'est un effort collectif. Cela fait des siècles que la Commune de Veytaux existe et ce n'est pas parce qu'il y a une période difficile qu'il faut fusionner avec Montreux, surtout en urgence. On doit trouver des solutions ensemble. On a des possibilités d'agir. Il y a des

Conseil communal Veytaux - PV 30.10.2017

perspectives de recettes supplémentaires, aussi sur des investissements rentables. Si on emprunte, on doit pouvoir investir cet argent. On doit réfléchir et on doit le faire à notre niveau.

I. Rinaldi précise que la Municipalité explore toutes les pistes. Si la voie d'une fusion devait arriver, il faut être deux. Il faut donc que Montreux soit d'accord. Le processus de fusion nécessite que nous soyons présentables. Pour fusionner, il faut qu'une Commune nous accepte. On ne peut pas se laisser « couler » et attendre d'être repris par une autre Commune.

M. Pezzuti revient sur la page 4 du préavis. Le nombre de dossiers relatif aux impôts qui n'ont pas encore été traités semble énorme. Elle demande s'il s'agit d'une exception.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que c'est une énorme préoccupation. On est remonté jusqu'en 2011. Cela augmente d'année en année. On a une boursière qui s'occupe de plusieurs communes et qui n'a jamais vu une telle situation. Les gens ne règlent plus leurs impôts. C'est une grande préoccupation. On a plus de CHF 400'000.- qui sont dehors. Malheureusement, c'est au Canton de faire les rappels. On espère que les gens vont payer.

M. Pezzuti demande s'il s'agit de dossiers en litiges ou s'ils sont clairs.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle a des contacts avec les impôts et qu'elle relance souvent le service cantonal. La Municipalité leur demande régulièrement de faire des rappels.

O. Gasser revient sur la remarque d'I. Rinaldi sur la présentation de la Commune, qui doit être présentable. Or, le problème est que si la Commune va bien, elle n'a pas besoin de fusionner.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'en 2015, le rapprochement des 10 communes de la Riviera était essentiel. On travaille tous ensemble. A l'époque, on était en pleine étude et c'était une vraie solution. En 2015, quand on a répondu à l'interpellation de M. Sauvageat, il y avait un élan sur cette envie de fusionner à 10. Elle pense encore que c'est la solution.

P. Ruch demande ce qu'il en est de cette fusion à 10.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que ce projet a été mis dans un tiroir lors de la Conférence des syndicats.

A. Rey Lescure revient sur la proposition d'augmentation de 2 points de la commission majoritaire. Il précise que la Municipalité réfléchit aussi à ces solutions. On devrait économiser sur cet élément. Sur les charges de la conciergerie, la Municipalité se refuse pour l'instant à des licenciements. Dans un avenir proche, certains collaborateurs devraient nous quitter, pour prendre leur retraite, mais pas avant la fin 2018. La Municipalité a demandé 5 points, le rapport de majorité demande 2 points. Si le Conseil pouvait donner un peu plus, ça les arrangerait.

J.-F. Pilet répond que s'agissant des frais de conciergerie, il s'agit de réflexions sur le long terme.

Ph. Andler rajoute que la Municipalité a beaucoup réfléchi et que si elle a fixé le taux à 74 ce n'est pas par hasard. Ce qui nous manquera dans la caisse, c'est ce que l'on ne pourra pas faire ailleurs. Vous devez voter pour l'ensemble de la population. Ce n'est que pour une année et il faut des solutions.

M. Pezzuti constate que le sujet est sensible et propose le vote à bulletin secret.

J.-L. Puenzieux propose de refuser le vote à bulletin secret.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que si sept membres appuient la demande de vote à bulletin secret c'est ce mode de faire qui l'emporte. Tel est le cas.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, rappelle que nous procéderons au vote du sous-amendement en premier. Ensuite, on passera au vote de l'amendement du rapport de la commission. Ensuite, on votera les conclusions du préavis municipal.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du rapport minorité en tant que sous-amendement :

Bulletins distribués : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins valables : 26

Votes oui : 7

Votes non : 18

Votes blancs : 1

Le sous-amendement est refusé.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du rapport majoritaire en tant qu'amendement :

Bulletins distribués : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins valables : 26

Votes oui : 16

Votes non : 10

Votes blancs : 0

L'amendement est accepté.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis tel qu'amendé :

Bulletins distribués : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins valables : 26

Votes oui : 19

Votes non : 5

Votes blancs : 2

Le préavis tel qu'amendé est accepté.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, remercie le Conseil communal pour cette augmentation. Elle précise que la Municipalité a décidé de ne pas retirer son budget, de façon à ce que la commission de gestion puisse commencer son travail. Nous l'amenderons en fonction du taux défini maintenant. On essaiera d'être à l'équilibre. Cela aurait pris trop de temps de le retirer et de le refaire.

c) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 44'800.00 AU MAXIMUM, SOUS RESERVE DE LA DEDUCTION DE LA SUBVENTION CANTONALE ET DES TRAVAUX EFFECTUES PAR L'EQUIPE FORESTIERE, POUR COURVIR LES FRAIS LIES A LA CONSTRUCTION D'UN CAISSON EN BOIS POUR STABILISER LA ROUTE FORESTIERE AU LIEU-DIT « EN MALAJOUX » (PREAVIS N°11/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie le rapporteur, P. Ruch, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

S. Teklits relève qu'il y a eu un sinistre et demande si la Commune est assurée.

I. Rinaldi répond que ce n'est pas le cas pour ce genre de situation. C'est la raison pour laquelle il y a un subventionnement assez important.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. NOMINATIONS

a) DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES, EN REMPLACEMENT DE MME MARIE GIRARD ET M. REMY AEBERLI

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a des propositions.

J.-L. Puenzieux propose la candidature de J.-F. Pilet.

J.-F. Pilet propose la candidature de J.-L. Puenzieux.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Il est procédé au vote par bulletin secret.

Bulletins distribués : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins valables : 26

Votes en faveur de J.-L. Puenzieux : 17

Votes en faveur de J.-F. Pilet : 22

Blancs : 3

J.-L. Puenzieux et **J.-F Pilet** sont élus.

Applaudissements de l'assemblée.

**b) D'UNE OU UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE
RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS, EN REMPLACEMENT DE
M. NICOLA GUGLIELMETTI**

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a des propositions.

M. Pezzuti se présente.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Pezzuti est élue par acclamation.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

J. Grandchamp demande à **A. Rey Lescure** ce qu'il en est de l'incendie aux Rochers-de-Naye.

A. Rey Lescure répond que les Rochers-de-Naye existent toujours (*Rires*). Il explique qu'il y a eu un incendie il y a une dizaine de jours sous la terrasse du restaurant. C'est probablement dû à un mégot de cigarette et une plainte pénale a été déposée. C'est à la Commune de prendre en charge les rotations de l'hélicoptère qui a été nécessaire pour éteindre le feu. Une partie sera toutefois probablement prise en charge par l'ECA.

J.-F. Pilet précise qu'il y a deux semaines, lors du week-end, il y a eu un fort trafic à Veytaux. A l'époque, le Chemin du Liboson était « bordiers autorisés » et il semble que les panneaux aient disparus. Il y a donc beaucoup de trafic.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que c'est lié à la zone 30km/h. Elle va rechercher pourquoi les panneaux ont été enlevés et la Municipalité répondra par écrit. Il est possible d'avoir des zones « bordiers autorisés », même en zone 30km/h.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer indique qu'il y a un concert le 18 novembre, le loto du skiclub, de la Gym Hommes et de la Gym Dames le 25 novembre et la soirée annuelle de la FSG Chillon le 2 décembre. Elle rappelle que le prochain conseil aura lieu le 4 décembre 2017 à 20h00.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie et clôt la séance, il est 21h40.

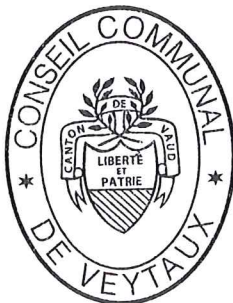
Prochaine séance du Conseil

4 décembre 2017

La Présidente

A. Sandmeyer

A. Sandmeyer



La Secrétaire

A. Puenzieux

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 30 octobre 2017